

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

CHENAL DE PLORDONNIER

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de MORNAC-SUR-SEUDRE (17113)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Moulin à eau	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Moulin à eau non spécifiquement mentionnée sur le Scan Littoral mais a priori repérable (sans confirmation possible) sur l'Ortho Littorale V2 au niveau du village de Plordonnier. Numérisation côté aval de l'ouvrage considéré comme le moulin à eau. Un ouvrage situé un peu plus en aval sur le cours d'eau pourrait éventuellement correspondre.</p> <p>Positionnement douteux (incertitude > 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

